

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juin 2016 à 18h00

#### **COMPTE RENDU**

**Présents**: Mrs DUNYACH Jean-François, FONS Gérard, BOISSET Maxime, MARQUES Jean-Pierre, BILLES Hélène, MANYA Sandrine, FARRE ASTROU Evelyne, SUDRIES Odile,

**Absents :** GONZALES Dominique, PI Frédéric, PRIVAT Sabine, SICRE Jacques, MAS Jean-Louis, RAYMOND Alexandre, ESCUDERO Montserrat,

Procuration: M. Jacques SICRE a donné pouvoir à Monsieur Le Maire

Le secrétaire de séance est Madame Sandrine MANYA Président de séance Monsieur DUNYACH Jean-François

#### Ouverture de la séance à 18 h

#### Ordre du jour

Approbation du Conseil Municipal du 13 avril 2016

#### 1 - URBANISME / VOIERIE

- Plan Local d'Urbanisme PLU : adoption « nouveau régime »
- Reprises de voieries du Clos de la Forge
- Redécoupage de la carte électorale de la commune

#### 2 - FINANCES

- Délibération Modificative n° 1 DM 1
- Approbation du guide d'achat de la Commune valant règlement intérieur
- Autorisation de recouvrement contentieux par l'inspecteur divisionnaire des finances publique de Céret
- Vote des montants des subventions versées aux associations
- Projets nécessitant des subventions
  - Assemblée Nationale
  - o Sénat
  - o Conseil Départemental (Sté A propos)

#### 3 - SYNDICAT, GROUPEMENT & COMMISSION

- Convention relative à l'intervention du CCRP sur le mobilier religieux de l'église paroissiale Saint Vincent, Notre dame du Vila et Chapelle Saint Paul
- Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées Orientales, SYDEEL 66 (coupures nocturnes)
- Commission Tarification: nouvelle grille

#### **QUESTIONS** diverses:

- Projet du Castell : Pays d'Art et d'Histoire (POCTEFA)
- Réunions Publiques

16 juin Riverains de La Forge travaux 22 juin Station d'épuration STEP au village Semaine 23/27 Plan Local d'Urbanisme

#### - APPROBATION DU COMPTE RENDU SEANCE du 13 avril 2016

Orateur M. Le Maire

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 13 avril 2016.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0	
Proposition ad	optée à l'unanimité		

Mairie de Reynés en Vallespir 66400 Reynés- http://wwwreynes.fr Tél 04 68 87 18 55 Fax 04 68 87N49 82 Mail mairie@reynes.fr



#### 1 - PLU Nouveau régime

Le décret du 28 décembre 2015 institue un nouveau régime règlementaire définissant le contenu des PLU. Cette réforme ne s'applique que lors d'une révision générale du PLU ou lors d'une élaboration, prescrites après le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les dispositions des anciens articles R.123-1 à R. 123-14 du code de l'urbanisme demeurent applicables aux PLU dont l'élaboration, la révision, la modification ou la mise en comptabilité a été engagée avant le 1er janvier 2016. Toutefois, en application du Vi de l'article 12 du décret du 28 décembre 2015, dans les cas d'une élaboration ou d'une révision prescrite sur le fondement de l'ancien article L.123-12, du code de l'urbanisme, le conseil municipal peut décider d'appliquer les nouvelles dispositions, par une délibération expresse intervenant avant l'arrêt du projet.

Le nouveau régime modernise la lecture du règlement, et sera obligatoire dans tout les PLU approuvés sous l'ancien régime d'ici deux ans et nécessitera une nouvelle révision.

Il apparaît donc plus judicieux de l'intégrer dès à présent dans notre document.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
Duonosition	lantás à l'unanimitá	

Proposition adoptée à l'unanimité

### 2 -Reprises des voieries Le Clos de la Forge

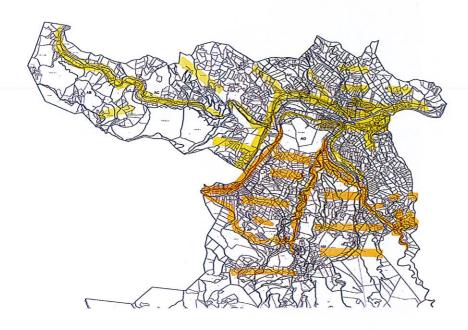
Nous avons reçu en Mairie le propriétaire de la voierie et des espaces verts du lotissement du Clos de la Forge qui souhaite les rétrocéder à la commune.

Le conseil municipal doit délibérer sur son intention de reprendre les voiries, les espaces verts et les équipements publics après étude du dossier.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0	
Proposition add	optée à l'unanimité		

# 3 - Redécoupage de la carte électorale

Les services administratifs vont profiter de la refonte électorale pour rééquilibrer les bureaux de vote du village et des échoppes (195 votants contre 867 votants) par un redécoupage de la commune, tel qu'il est présenté si joint/.





## Suite CM 15 juin 2016

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
--------	----------	--------------

Proposition adoptée à l'unanimité

#### 4 - Décision modificative n°1 DM 1

Orateur M.FONS

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	61 183.77 €	-6 669.33 €	6 669.33 €	61 183.77 €
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	60 123.91 €	-6 669.33 €	0.00€	53 454.58 €
001/001	60 123.91 €	-6 669.33 €	0.00€	53 454.58 €
020 Dépenses imprévues Invest	1 059.86 €	0.00 €	6 669.33 €	7 729.19 €
020/020	1 059.86 €	0.00€	6 669.33 €	7 729.19 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	154 123.91 €	-23 345.91 €	23 345.91 €	154 123.91 €
040 Opérations d'ordre entre section	38 345.91 €	-23 345.91 €	0.00€	15 000.00 €
1068/040	23 345.91 €	-23 345.91 €	0.00 €	0.00 €
10 Dotations Fonds divers Réserves	25 000.00 €	0.00€	16 676.58 €	41 676.58 €
1068/10	0.00 €	0.00 €	16 676.58 €	16 676.58 €
13 Subventions d'investissement	90 778.00 €	0.00 €	6 669.33 €	97 447.33 €
1323/13	0.00 €	0.00€	6 669.33 €	6 669.33 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	2 240.78 €	0.00€	96.00 €	2 336.78 €
022 Dépenses imprévues Fonct	2 240.78 €	0.00 €	96.00€	2 336.78 €
022/022	2 240.78 €	0.00 €	96.00 €	2 336.78 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	263 896.64 €	-23 345.91 €	23 345.91 €	263 896.64 €
002 Excédent antérieur reporté Fonc	253 896.64 €	-23 345.91 €	0.00 €	230 550.73 €
002/002	253 896.64 €	-23 345.91 €	0.00€	230 550.73 €
77 Produits exceptionnels	10 000.00 €	0.00 €	23 345.91 €	33 345.91 €
7788/77	10 000.00 €	0.00 €	23 345.91 €	33 345.91 €

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	439 683.77 €	-6 669.33 €	6 669.33 €	439 683.77 €
Total général des recettes d'investissement (1)	439 683.77 €	-23 345.91 €	23 345.91 €	439 683.77 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	1 172 800.64 €	0.00 €	96.00 €	1 172 896.64 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	1 172 896.64 €	-23 345.91 €	23 345.91 €	1 172 896.64 €

Pour 9	Contre 0	Abstention 0	
--------	----------	--------------	--

Adopté à l'unanimité

#### 5 - Guide d'achat

Orateur M.FONS

L'équipe municipale élue en 2014 a souhaité par le biais d'un Audit mettre en lumière les carences de formes et de fond dans la procédure de la commande publique de Reynès.

La mission de conseil a permis l'amélioration de la procédure et l'optimisation de la politique d'achat public.

Ce guide d'achat doit être approuvé en Conseil municipal, il a valeur de règlement intérieur.

Il devra être modifié et approuvé selon les évolutions du code des marchés publics, à chaque modernisation des outils, et selon la réflexion des acteurs de la commande.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
--------	----------	--------------

Adopté à l'unanimité

## 6 - Autorisation recouvrement contentieux par le l'inspecteur divisionnaire des finances

Orateur M.FONS

Considérant que l'article R 1617-24 du code général des collectivités territoriales, créé par le décret n 2009-125 du 3 février 2009 pose pour principe que l'ordonnateur peut autoriser l'émission des commandements de payer et les actes de poursuites subséquents, de façon permanente ou temporaire.

Monsieur le Maire décide d'autoriser le comptable public à effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, ce qui améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0	

Adopté à l'unanimité

#### 7 - Vote des montants des subventions

Orateur Mme Escudero

La Ronde	500	Club de l'Amitié	500
la Chasse	304,9	Cistells i Banastes	500
La Pétanque	500	la Récré	1000
Le Jumelage	500	Pedres i Pedretes	500
La Gym	500	CCCV	200
Comité d'Animation	500	Centre de loisir s (2014/2015)	2032,50
Combattants	500	Lycée de Ceret	100
Reynes Patrimoine Culturel	500		

TOTAL	8637,40

Pour 9	Contre 0	Abstention 0	-/
	1 0011010 0	TIBBECHEIOH C	

Adopté à l'unanimité

#### 8 - Demande de subventions

Orateur M. Le Maire

- Projets nécessitant des subventions
  - o Assemblée Nationale
  - Sénat
  - Conseil Départemental (Sté A propos)
  - Conseil départemental

Plusieurs demandes de subventions pour des dossiers divers sont déposées pour 2016 :

1-Un dossier de financement d'un Audit concernant la délégation par affermage du service assainissement collectif, qui lie la commune depuis 2007 jusqu'en 2022 à la société VEOLIA.

Une étude comparative de gestion, en vue de renégocier fortement le contrat et de passer si possible en régie, a été confiée à la société A PROPOS

Au vu du montant de l'audit de 6 950 € HT, mais conscient de l'enjeu pour la commune, une subvention au taux maximum de 80% à été demandée au Mme Hermeline Malherbe, Présidente du Conseil Départemental.

- 2-Deux projets sur la thématique du numériques sur l'accessibilité aux nouvelles technologies sont à l'étude avec financement des outils techniques par différents partenaires notamment sur les réserves parlementaires du député Pierre AYLAGAS et de la sénatrice Hermeline MALHERBE.
- 3-Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de la municipalité de restaurer l'église du Vila.

Ce projet a été confié en Maîtrise d'œuvre à Monsieur MAURIN qui sera chargé d'étudier les solutions économiques et techniques les plus avantageuses.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux sont subventionnés par le Conseil Régional et l'association « pedres et pedrettes ».

Le conseil municipal doit accepter le principe de l'opération et décider le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux.

4-Un projet sur la thématique de la Route Transfrontalière du liège est à l'étude, une subvention sera demandée au Conseil Départemental pour son financement.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0	
--------	----------	--------------	--

Adopté à l'unanimité

## 9 - Convention Patrimoine & Etablissement foncier public

Orateur Hélène

Le département des Pyrénées-Orientales a mis en place un PLAN OBJET, qui prévoit la gratuité des opérations de recensement/examen-diagnostic et des interventions de conservation in situ, réalisées par le centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CCRP) des églises paroissiales de la commune.;

L'adjointe au Maire propose de s'inscrire dans le programme et de signer la convention.

Le Maître d'œuvre en charge des travaux de restauration de l'Eglise du Vila, lance un appel d'offre pour la première tranche des travaux.

Le Conseil municipal doit approuver en Conseil Municipal le lancement de la procédure d'appel d'offre.

#### Orateur Le Maire

Dans le cadre d'un projet de développement économique au Pont de Reynès, une convention opérationnelle liant la commune à l'établissement public foncier Languedoc Roussillon est soumise a approbation du Conseil Municipal.

La convention définie notamment, le périmètre de l'opération et les modalités d'acquisition foncière, la durée du portage du projet

Pour 9	Contre 0	Abstention 0	
--------	----------	--------------	--

Adopté à l'unanimité

## 10 - SYDEEL 66 Coupure nocturne Eclairage Public

Orateur M. FONS

Sur le fondement de l'arrêté ministériel du 25 janvier 2013, sur le code Général des collectivités territoriales art. 2212-2,1, du code pénal ,art. 121-3, du code civil art. 1383 et de la norme européenne EN 13 201, la commune souhaite éteindre une partie de la nuit l'éclairage public.

Il est proposé au Maire de prendre un arrêté municipal fixant les heures et zones de coupure.

Cette opération est lancée dans le but de réduire la facture d'électricité pour la part de consommation et de préserver l'environnement en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune et la flore.

Une information aux usagers sera donnée par le biais de réunions de pose de panneaux d'information aux entrées de la commune.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0	
A J ( \ D			

Adopté à l'unanimité

#### 11 - Commission tarification

Orateur Mme BILLES

Le 17 septembre 2014, le conseil municipal a délibéré sur la tarification des salles et des équipements selon quatre catégories.

**Catégorie 1** : Associations Reynésiennes et associations hors commune culturelles et sportives comptant dans ses adhérents des Reynésiens,

Catégorie 2 : le Personnel communal et membre du Conseil Municipal

Catégorie 3 : Les particuliers de la commune

Catégorie 4 : AUTRES

Il est proposé au Conseil municipal de rajouter dans la catégorie 2, les personnes qui apportent de la valeur ajoutée dans la vie communale.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0	
Adopté à l'unanii	nité		

#### 12 - Projet du Castell POCTEFA

Dépôt du dossier de demande de subvention en adéquation avec les montants attribués.



## 13 - Réunion Publique

Orateur M. le Maire

16 JUIN 2016 - Travaux de la forge dernière tranche, 22 JUIN 2016 - Station d'épuration STEP au village, Semaine 23/27 - Plan Local d'urbanisme

Séance close à 19H05



